



Deces de mon pere en mai 2007

Par **kangourou**, le **09/04/2008 à 20:11**

mon papa est decede en mai 2007 ma maman possede une maison a 100000 euros doit elle payer des droits de succession?ma maman me dit qu elle est exonneree de frais de succession pourquoi?

Par **Visiteur**, le **09/04/2008 à 20:46**

Les conjoints (et pacsés légataires) sont désormais exonérés de droits de succession.
Avant cette loi et jusqu'en Août 2007, l'abattement dont bénéficiait l'époux était de 76.000€.
Si, comme je suppose elle possède de plein droit la moitié de la maison, l'autre moitié entrant en succession représente 50.000€ soit en dessous de l'abattement. Elle ne paiera donc rien et vous non plus car vous bénéficiez d'un abattement supérieur également à la valeur de votre nue-propriété.